



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU MARDI 26 MARS 2024**

**BM2024/03/26/08 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION «PARIS JE T'AIME - OFFICE DE TOURISME»**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 20 mars 2024  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

**LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.5219-1,

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** la délibération CM2023/04/14/33 approuvant la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris désormais «Paris je t'aime – Office de tourisme»,

**Vu** la délibération CM2023/03/22/17-01 portant modification de la délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels «décider de l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à divers organismes et associations, à l'exception de l'adhésion à un établissement public»,

**Vu** les statuts de l'association «Paris je t'aime – Office de tourisme»,

**Considérant** la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'attractivité et de rayonnement national et international ainsi que la participation à tout organisme intégrant dans son action la promotion du territoire métropolitain,

**Considérant** que les missions assurées par l'association «Paris je t'aime – Office de tourisme» contribuent au développement et à la promotion du tourisme sur le territoire de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** l'intérêt pour la Métropole du Grand Paris d'adhérer à l'association «Paris je t'aime – Office de tourisme»,

**Considérant** que Madame Anne HIDALGO représentée par Monsieur Daniel GUIRAUD membre des instances de l'association, ne prend part ni aux débats ni au vote,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE** d'adhérer à l'association «Paris je t'aime – Office de tourisme», en tant que membre institutionnel.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette adhésion.

**DIT** que la présente délibération sera notifiée à l'association «Paris je t'aime – Office de tourisme».

### **ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**NPPV : 1 (Madame Anne HIDALGO représentée par Monsieur Daniel GUIRAUD)**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.